Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EQUITY

AXA IM EURO SELECTION

Catégorie d'actions : AXA IM EURO SELECTION T Capitalisation EUR (ISIN : FR0013321015)
Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions de pays de la zone euro ».

Objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM est la recherche de performance du capital, mesurée en Euro, sur un horizon de long terme, en s'exposant principalement sur les marchés d'actions de la zone Euro L'OPCVM met en œuvre une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Politique d'investissement

L'OPCVM est activement géré afin de capturer les opportunités sur les marchés actions de la zone Euro, en répliquant une allocation tactique visant à générer une rentabilité à long terme. Les expositions géographiques ou sectorielles résulteront de cette allocation. Les décisions d'investissement se fondent sur une combinaison d'analyses spécifiques macroéconomique, sectorielle et d'entreprise. Le processus de sélection des actions se base principalement sur une analyse rigoureuse du modèle économique des sociétés, de la qualité de gestion, des perspectives de croissance et du profil général de rendement-risque. Son univers d'investissement est composé d'une large liste d'actions de la zone Euro cotées sur les marchés réglementés des pays qui font partie de l'indice de référence et l'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement, et à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière. Le Gestionnaire financier utilise largement les données ESG dans le cadre de la construction de l'univers de sélection tel que défini par son univers d'investissement. Les notes ESG permettent aussi à orienter la construction du portefeuille vers des valeurs démontrant des caractéristiques ESG supérieures. L'OPCVM applique une approche dite en sélectivité « Best-in-universe » sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier quel que soit leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, car les secteurs jugés globalement plus vertueux seront plus largement représentés. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 20% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement défini ci-dessus en excluant les émetteurs sur la base d'une combinaison de politiques d'exclusion sectorielles et de Normes ESG d'AXA IM, et de leurs scores E (notes relative à l'Environnement), à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires. Le taux de couverture minimum au sein du portefeuille est de 90 % de l'actif net de l'OPC pour l'analyse ESG. L'OPCVM vise en permanence à surperformer son univers d'investissement sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié à la consommation d'eau (le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra–financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus de l'OPCVM). En complément, l'OPCVM applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/politiques-exclusion. Les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et les Standards ESG sont appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG de l'OPCVM. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. Les stratégies qui intègrent les critères ESG et celles qui intègrent des critères de développement durables peuvent utiliser des données ESG qui paraissent similaires mais qu'il convient de distinguer car leur méthode de calcul peut être différente. Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites ci-dessus peuvent évoluer dans le futur pour prendre en compte toute amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, ou toute évolution de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes entre autres. L'OPCVM est exposé de 90% à 100% de son actif, en direct, dans des actions de la zone euro, de toutes capitalisations de tous secteurs économiques. L'OPCVM est en permanence investi en direct à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au Plan d'Epargne en Actions (P.E.A.). La stratégie peut être réalisée par des investissements en direct et via des dérivés étant entendu que la somme des investissements en direct et de l'exposition via des dérives ne pourra excéder une fois l'actif net. L'OPCVM peut utiliser des dérivés uniquement pour se couvrir.

L'OPCVM est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

La progression de la valeur liquidative pourra être comparée à un indice Euro Stoxx Net Total Return.
L'indice Euro Stoxx est un indice boursier composé d'actions des plus grandes valeurs de la zone Euro choisies sur des critères de capitalisation, de liquidité et de poids sectoriel.
La performance de l'indicateur de référence inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur.
Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : www.stoxx.com.
La gestion de l'OPCVM n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'Indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM : Euro.

Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 14h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.
La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.
Minimum de souscription initiale: 100 000 Euros

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou pertes importants.
L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés actions des pays de la zone Euro.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.20%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

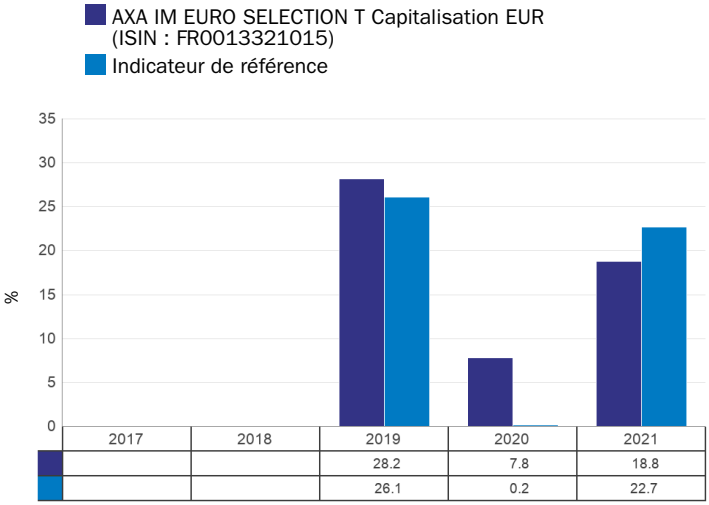
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet https://funds.axa-im.com/.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 20/07/2009 et la catégorie de parts a été lancée en 2018.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP PARIBAS SA, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site https://funds.axa-im.com/.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site https://funds.axa-im.com/.

Fiscalité :

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.